

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
BELMARES REDHA
Adresse : LOCAL 05 AIN ASSEL
WILAYA D'EL TARF**

OBJET : Mise en demeure N°01

**Projet de : Travaux raccordement final des clients en fibre optique FTTH 200 Abonnés
Circonscription CMP EL TARF**

**Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAL/41/2022
Bon de commande : N° 059 /2023 du 19/09/2023
Ordre de Service ODS N° 169/2023 du 19/09/2023**

Suite à votre absence injustifiée depuis le démarrage des travaux de Raccordement des clients circonscription CMP EL TARF (200 Abonnés FTTH), vous êtes mise en demeure pour de reprendre les travaux de ce chantier dans un délai de 08 jours.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.

بيليم رضا
مسؤولة تتركيب الشبكات
والهياكل الكهروضوئية
والهياكل
حاصل رقم 05 بلدية عين الصالح (الطارف)
س.ت: 17 أ 3445424 36/00



**Le Directeur Opérationnel
d'Algérie Télécom EL TARF**

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
d'El Tarf

Bachir MESSAOUDENE

